



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 14 septembre 2026

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise et au dispositif local d'accompagnement

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI

Pouvoirs :

Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise et au dispositif local d'accompagnement

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment l'attribution de subventions ;

Vu les rapports d'activité 2025 transmis par ADIE et CAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

- Une subvention de 25 000 € à l'ADIE pour l'exercice 2026 ;
- Une subvention de 45 000 € à Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) pour l'exercice 2026 répartie comme suit :
 - 35 000 € pour le fonctionnement de CAPI ;
 - 10 000 € pour le fonds d'intervention du DLA de Corse ;

APPROUVE

Les projets de convention de financement et d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération et les associations ADIE et CAPI, ci-annexés ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal, service gestionnaire 3ECO Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO